## LYCÉE PROFESSIONNEL PRBLO PICRISSO PÉOIGLIEIR

Je soussigné (e):

## ALLOCATION DES PFMP POUR LES LYCÉENS PROFESSIONNELS

Direction générale de l'enseignement scolaire

## Attestation remise de RIB élève majeur

Année scolaire 2023-2024

Né(e) le :
Inscrit(e) au LP PABLO PICASSO – 64 AVENUE GEORGES POMPIDOU – 24000 PÉRIGUEUX
En classe de :
Conformément à l'arrêté du 11/08/2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, atteste avoir remis mon relevé d'identité bancaire afin que cette allocation soit versée sur mor compte bancaire.
Par conséquent :
<ul> <li>Je certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont je dépends sont exactes ;</li> <li>Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.</li> </ul>
En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire s'engage à en informer l'établissement et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire. En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle attestation doit être transmise au nouve
lycée d'accueil.  Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant ' [] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »
Fait à, Le, Le, Le,
Signature :